

CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°CC15112201

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 15 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 09/11/2022

Date d'affichage : 19/12/2022

Nombre de conseillers : 36

Nombre de votants : 34

Nombre de présents : 30

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER Madame Michelle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Anne-Claude LUMET Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Lydie AVOINE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Yves BOUCHET, Madame Anne BIZON, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne procuration à Madame Marie-Noëlle FRADIN.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services, Claire BATY - Secrétaire des assemblées, Tiphaine GRIS - Responsable Finances.

Madame Mylène MERIGEAU a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES - COMMUNE DE SEVREMONT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L2121-4,

Vu le Code électoral et notamment son article L 273-10 ;

Mesdames Anaïs BLOUIN et Adeline YVAI NURDIN, précédemment installées suite aux démissions de Madame Véronique JOLY, Madame Christine BURCH-BOILEAU et Madame Catherine LUMINEAU, ont fait part de leur souhait de démissionner du Conseil de communauté.

En vertu de l'article L2121-4 du CGCT, et de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral, le régime d'élection des conseillers communautaires et, par conséquent, le régime applicable à leur remplacement a été modifié.

Aussi, dans les communes de plus de 1 000 habitants, comme c'est le cas pour Sèvremont, le conseiller démissionnaire est remplacé par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu. Lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal ou pouvant le remplacer sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire.

En vertu de la procédure :

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

SLO

ID : 085-248500464-20221219-CC15112201-DE

CCPP-2022-

- La Mairie de Sèvremont a indiqué que les remplaçantes sur les trois places vacantes seraient Anne-Claude LUMET et deux autres propositions dont les réponses sont attendues pour désignation.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- PREND ACTE de l'installation de Madame Anne-Claude LUMET en tant que conseillère communautaire, en remplacement de Madame Catherine LUMINEAU, démissionnaire,
- PREND ACTE que le tableau du conseil communautaire est modifié en conséquence.

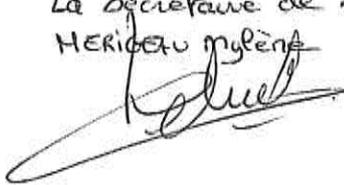
Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 19 décembre 2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 21/12/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

La secrétaire de séance,
HERICOU Mylène



DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°CC15112202

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 15 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 09/11/2022

Date d'affichage : 19/12/2022

Nombre de conseillers : 36

Nombre de votants : 34

Nombre de présents : 30

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER Madame Michelle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Patrice LABAËYE, Madame Anne-Claude LUMET Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Lydie AVOINE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Yves BOUCHET, Madame Anne BIZON, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne procuration à Madame Marie-Noëlle FRADIN.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services, Claire BATY - Secrétaire des assemblées, Tiphaine GRIS - Responsable Finances.

Madame Mylène MERIGEAU a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : ELECTION D'UN NOUVEAU DELEGUE COMMUNAUTAIRE AU COMITE SYNDICAL DU CHATEAU DE SAINT-MESMIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les délibérations du Conseil de communauté n°CC02072005 du 02 juillet 2020 et n° CC17112002 du 17 novembre 2020 relative à l'élection des délégués titulaires et suppléants au comité syndical du Château de Saint-Mesmin,

Considérant la démission de Madame Christine BURCH-BOILEAU de ses mandats de conseillère municipale et communautaire, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau délégué.

Madame la Présidente propose de procéder aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Elle rappelle, que conformément aux articles L.5211-7 et L.2122-7 du CGCT, les délégués aux syndicats sont élus au scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du deuxième membre titulaire :

Candidat : Madame Anne ROY

1^{er} tour de scrutin :

Les résultats sont les suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b. Nombre de bulletins : 34

c. Bulletins blancs : 0

d. Bulletins nuls : 0

e. Suffrages exprimés ([b-(c+d)] : 34

CCPP-2022-

f. Majorité absolue : 18

A obtenu :
- Madame Anne ROY : 34 voix

Après avoir procédé à cette nouvelle élection pour désigner un élu titulaire, la nouvelle représentation de la collectivité auprès du comité syndical du Château de Saint-Mesmin est la suivante :

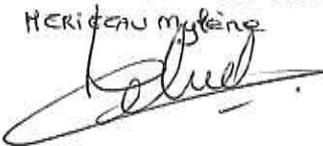
SYNDICAT MIXTE DU CHÂTEAU DE SAINT-MESMIN					
1	Titulaire	Anne ROY	1	Suppléant	Mélanie MULOWSKY
2	Titulaire	Patrice LABAEYE	2	Suppléant	Franck JAUD

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 19 décembre 2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 21/12/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

La secrétaire de séance,
HERICHAU Mylène


DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT

de

FONTENAY LE COMTE
N°CC15112203

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 15 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 09/11/2022

Date d'affichage : 06/12/2022

Nombre de conseillers : 36

Nombre de votants : 34

Nombre de présents : 30

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER Madame Michelle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Anne-Claude LUMET Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Lydie AVOINE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Yves BOUCHET, Madame Anne BIZON, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne procuration à Madame Marie-Noëlle FRADIN.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services, Claire BATY - Secrétaire des assemblées, Tiphaine GRIS - Responsable Finances.

Madame Mylène MERIGEAU a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : RAPPORT QUINQUENNAL SUR LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Madame la Présidente expose que depuis la loi de finances 2017 (article 148), et sa codification à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, « *tous les cinq ans, le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'établissement public de coopération intercommunale. Ce rapport donne lieu à un débat au sein de l'organe délibérant [...]. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale* ».

En absence de précisions juridiques sur la forme du rapport, le contenu du rapport peut ainsi être considéré comme libre.

Le rapport, et le débat qui entoure sa présentation, n'entraînent pas nécessairement de révision des attributions de compensation, les conditions de révision des attributions de compensation étant fixées par la loi (notamment dans le cadre de la révision libre, nécessitant un accord entre chaque Commune concernée et la Communauté de Communes). Le rapport quinquennal sur l'état des attributions de compensation constitue donc surtout un outil de suivi des transferts de compétence, et de leurs financements.

La Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, créée au 1er janvier 2002, a ainsi connu plusieurs transferts de compétences ; la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est ainsi saisie des différents transferts de compétences opérées au cours des années précédentes, afin d'en évaluer le transfert de charges, et son intégration au sein de l'attribution de compensation de chaque commune

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

SLO

ID : 085-248500464-20221206-CC15112203-DE

CCPP-2022-

membre. Le passage à la fiscalité professionnelle unique (2003) nécessite en effet une évaluation des charges associés à chaque fois qu'une compétence est transférée.

Le rapport quinquennal sur l'état des attributions de compensation, joint à la présente délibération et portant sur les 5 derniers exercices comptables clos (2017 à 2021), propose de comparer le niveau des attributions de compensation pour chaque transfert de charges valorisé, au regard des coûts résiduels constatés (dépenses nettes de recettes ou reste à charge) dans les données d'exécution financière de la Communauté de Communes.

Le rapport a été présenté au préalable en Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 08 novembre 2022.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après tenue d'un débat faisant suite à la présentation du rapport,

Après un vote à mains levées,

Le Conseil de Communauté, par trente (30) voix pour, une (1) voix contre et trois (3) absentions :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport quinquennal sur les attributions de compensation de la période 2017-2021
- **CHARGE** Madame la Présidente de notifier ledit rapport aux 10 Communes du Territoire.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 06 décembre 2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 09/12/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

La secrétaire de séance,
MERIGEAU Mylène


DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°CC15112204

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 15 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 09/11/2022

Date d'affichage : 06/12/2022

Nombre de conseillers : 36

Nombre de votants : 36

Nombre de présents : 31

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER Madame Michelle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Anne-Claude LUMET Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Lydie AVOINE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne procuration à Madame Marie-Noëlle FRADIN.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services, Claire BATY - Secrétaire des assemblées, Tiphaine GRIS - Responsable Finances.

Madame Mylène MERIGEAU a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DU 08 NOVEMBRE 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Vice-Président en charge de l'Habitat, et Président de la CLECT, expose que conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), la CLECT a pour mission principale d'évaluer les transferts de charges communales à la Communauté de communes.

Dans le cadre de transfert de compétences ou d'équipements, la CLECT doit élaborer un rapport portant évaluation des charges transférées par la ou les communes à la Communauté de communes, permettant ainsi d'estimer le montant de l'attribution de compensation.

La commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie le 08 novembre 2022 et, conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, a rendu ses conclusions dans son rapport sur les charges constatées sur 2021 au titre de la mise en œuvre des services communs avec les dix Communes du Territoire, pour les services Juridique / Systèmes d'information / Assistance à Maîtrise d'Ouvrage / Gestion de la Paie (dans la continuité des conclusions des Rapports de CLECT du 27 janvier 2020 et du 1er juin 2021)

Le rapport est joint à la présente délibération.

Ce rapport sera transmis par Monsieur le Président de la CLECT aux 10 communes du Territoire.

Il est rappelé que le rapport de CLECT ne fait pas l'objet d'un vote en Conseil de Communauté, le vote étant du ressort des Communes du Territoire conformément aux dispositions du CGI : « le rapport doit être approuvé par au moins les deux tiers des conseils représentant plus de la moitié de la population totale des

CCPP-2022-

communes membres ou bien par la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population ».

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Claude MARCHAND,

Le Conseil de Communauté, PREND ACTE de la présentation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 08 novembre 2022.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 06 décembre 2022

La Présidente, Bérandère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérandère Soulard
Date de signature : 09/12/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

La secrétaire de séance,

MERIGEAU Mylène



DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°CC15112205

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 15 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 09/11/2022

Date d'affichage : 06/12/2022

Nombre de conseillers : 36

Nombre de votants : 36

Nombre de présents : 31

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER Madame Michelle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Anne-Claude LUMET Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Lydie AVOINE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne procuration à Madame Marie-Noëlle FRADIN.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services, Claire BATY - Secrétaire des assemblées, Tiphaine GRIS - Responsable Finances.

Madame Mylène MERIGEAU a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC08022216 du Conseil de Communauté du 8 février 2022 approuvant les budgets primitifs de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, **APPROUVE** les modifications suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	611	Sous-traitance générale	5 000,00 €	
67	6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	4 250,00 €	
74	748	Autres subventions d'exploitation		4 250,00 €
		TOTAL	9 250,00 €* 	4 250,00 €*

* La section de fonctionnement étant votée en suréquilibre de + 25 992,97 euros avant cette décision modificative, le suréquilibre prévisionnel est ramené à 20 992,57 euros avec cette décision modificative

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 
ID : 085-248500464-20221206-CC15112205-DE

CCPP-2022-

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 06 décembre 2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 09/12/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

la secrétaire de séance,
MERIGEAU Mylène


DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT

DU PAYS DE POUZAUGES

de
FONTENAY LE COMTE
N°CC15112206

Séance du 15 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est réuni à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 09/11/2022

Date d'affichage : 06/12/2022

Nombre de conseillers : 36

Nombre de votants : 36

Nombre de présents : 31

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER Madame Michelle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Anne-Claude LUMET Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Lydie AVOINE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne procuration à Madame Marie-Noëlle FRADIN.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services, Claire BATY - Secrétaire des assemblées, Tiphaine GRIS - Responsable Finances.

Madame Mylène MERIGEAU a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ANNEXE CENTRE CULTUREL DE L'ECHIQUIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC08022216 du Conseil de Communauté du 8 février 2022 approuvant les budgets primitifs de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, **APPROUVE** les modifications suivantes :

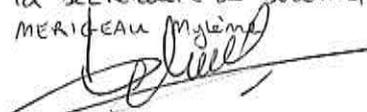
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
012	64111	Rémunération principale	7 000,00 €	
74	7488	Autres attributions et participations		7 000,00 €
		TOTAL	7 000,00 €	7 000,00 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 6 décembre 2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 09/12/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

la secrétaire de séance,
MERIGEAU Mylène


CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°CC15112207

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 15 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est rassemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 09/11/2022

Date d'affichage : 06/12/2022

Nombre de conseillers : 36

Nombre de votants : 36

Nombre de présents : 31

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER Madame Michelle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Anne-Claude LUMET Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Lydie AVOINE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne procuration à Madame Marie-Noëlle FRADIN.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services, Claire BATY - Secrétaire des assemblées, Tiphaine GRIS - Responsable Finances.

Madame Mylène MERIGEAU a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE AUTRES ZONES D'ACTIVITES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

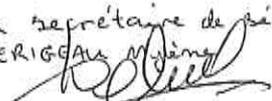
Vu la délibération n° CC08022216 du Conseil de Communauté du 8 février 2022 approuvant les budgets primitifs de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, APPROUVE les modifications suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	6015	Terrains à aménager	-50 000,00 €	
011	605	Achats de matériel équipements et travaux	-9 519,39 €	
67	6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	59 519,39 €	
		TOTAL	0,00 €	0,00 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 06 décembre 2022
La Présidente, Bérangère SOULARD

La secrétaire de séance,
MERIGEAU Mylène



Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 09/12/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°CC15112208

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 15 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est rassemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 09/11/2022

Date d'affichage : 06/12/2022

Nombre de conseillers : 36

Nombre de votants : 36

Nombre de présents : 31

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER Madame Michelle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Anne-Claude LUMET Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Lydie AVOINE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne procuration à Madame Marie-Noëlle FRADIN.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services, Claire BATY - Secrétaire des assemblées, Tiphaine GRIS - Responsable Finances.

Madame Mylène MERIGEAU a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ANNEXE ZONE DE LA BLAUDERIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC08022216 du Conseil de Communauté du 8 février 2022 approuvant les budgets primitifs de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, **APPROUVE** les modifications suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
042	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	46 000,00 €	
042	71355	Variation des stocks de terrains aménagés		46 000,00 €
		TOTAL	46 000,00 €	46 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
040	3555	Terrains aménagés	46 000,00 €	
040	3555	Terrains aménagés		46 000,00 €
		TOTAL	46 000,00 €	46 000,00 €

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 
ID : 085-248500464-20221206-CC15112208-DE

CCPP-2022-

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 06 décembre 2022

La Présidente, Bérandère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérandère Soulard
Date de signature : 09/12/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

La secrétaire de séance,

MÉRIGEAUX Mylène


DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT

DU PAYS DE POUZAUGES

de
 FONTENAY LE COMTE
 N°CC15112209

Séance du 15 novembre 2022

 L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 09/11/2022

Date d'affichage : 06/12/2022

Nombre de conseillers : 36

Nombre de votants : 36

Nombre de présents : 31

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER Madame Michèle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Anne-Claude LUMET Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Lydie AVOINE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne procuration à Madame Marie-Noëlle FRADIN.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services, Claire BATY - Secrétaire des assemblées, Tiphaine GRIS - Responsable Finances.

Madame Mylène MERIGEAU a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE ZONE DE MONTIFAUT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC08022216 du Conseil de Communauté du 8 février 2022 approuvant les budgets primitifs de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, APPROUVE les modifications suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
042	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	77 000,00 €	
042	71355	Variation des stocks de terrains aménagés		77 000,00 €
		TOTAL	77 000,00 €	77 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
040	3555	Terrains aménagés	77 000,00 €	
040	3555	Terrains aménagés		77 000,00 €
		TOTAL	77 000,00 €	77 000,00 €

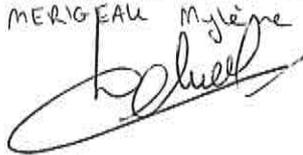
CCPP-2022-

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 06 décembre 2022
La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 09/12/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

La secrétaire de séance,
MERIGEAU Mylène



DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de

DU PAYS DE POUZAUGES

FONTENAY LE COMTE
N°CC15112210

Séance du 15 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est rassemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 09/11/2022

Date d'affichage : 06/12/2022

Nombre de conseillers : 36

Nombre de votants : 34

Nombre de présents : 30

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER Madame Michelle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Anne-Claude LUMET Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Lydie AVOINE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Yves BOUCHET, Madame Anne BIZON,, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne procuration à Madame Marie-Noëlle FRADIN.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services, Claire BATY - Secrétaire des assemblées, Tiphaine GRIS - Responsable Finances.

Madame Mylène MERIGEAU a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - MODALITES DE LA MISE A DISPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L153-36, L153-37, L153-40, L153-45, L153-47 et L153-48,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 14 janvier 2020 approuvant le plan local d'urbanisme intercommunal,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 23 juin 2021 approuvant la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 8 février 2022 approuvant la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme intercommunal,

Vu l'arrêté communautaire n° CC2022-196, du 12 juillet 2021, prescrivant la modification simplifiée n°3 du PLUI,

Considérant qu'il convient de procéder à la modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal pour ajuster le règlement ainsi que les orientations d'Aménagement et de Programmation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, sans changement susceptible d'avoir des effets notables sur l'environnement.

Considérant que cette procédure de modification peut revêtir une forme simplifiée telle qu'elle est codifiée par l'article L.153-45 du Code de l'Urbanisme dans la mesure où les adaptations envisagées n'auront pas pour conséquence :

- soit de majorer de plus de 20% les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan,
- soit de diminuer ces possibilités de construire,

CCPP-2022-

- soit de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser ;

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme, le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 seront mis à la disposition du public pendant une durée d'au moins un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations ;

Considérant qu'à l'issue de la mise à disposition, Madame la Présidente, en présentera le bilan devant le Conseil Communautaire, qui en délibérera et en adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER Madame la Présidente, à signer tous les actes concernant la modification simplifiée n°3 du PLUi,
- DE FIXER les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°3 au public comme suit :
 - la publication d'un avis au public précisant l'objet du projet de modification, le lieu et les horaires de mise à disposition dans Ouest France, journal d'annonces légales diffusés dans le département, 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition,
 - L'affichage de l'avis au public dans les mairies et à la Maison de l'Intercommunalité, ainsi que sur les sites internet également 8 jours avant le début de la mise à disposition,
 - Le dépôt du dossier de modification simplifiée n°3 du PLUi, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles et côté par Madame la Présidente, seront déposés dans les mairies et à la Maison de l'Intercommunalité, pendant un mois consécutif aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie et la Maison de l'Intercommunalité,
 - Les éventuelles observations seront soit consignées sur le registre, soit adressées par écrit à Madame la Présidente de la Communauté de Communes de Pouzauges, Maison de l'Intercommunalité - La Fournière - 85708 POUZAUGES Cedex Tel. 02.51.57.14.23 - courriel : accueil@paysdepouzauges.fr
 - Les observations adressées par écrit seront annexées au registre,
 - à l'expiration du délai de mise à disposition au public, du dossier de modification simplifiée, le registre sera clos et signé par Madame la Présidente.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 06 décembre 2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 09/12/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

La secrétaire de séance,

MÉRIGEAU Mylène



DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°CC15112211

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 15 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérandère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 09/11/2022

Date d'affichage : 06/12/2022

Nombre de conseillers : 36

Nombre de votants : 36

Nombre de présents : 31

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER Madame Michelle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Anne-Claude LUMET Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérandère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Lydie AVOINE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne procuration à Madame Marie-Noëlle FRADIN.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services, Claire BATY - Secrétaire des assemblées, Tiphaine GRIS - Responsable Finances.

Madame Mylène MERIGEAU a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : DIAGNOSTIC VIVRE ET VIEILLIR ENSEMBLE AU PAYS DE POUZAUGES – SYNTHÈSE

Monsieur Jean-Louis Roy, Vice-président en charge de l'action sociale, expose que pour répondre aux problématiques du vieillissement sur le territoire et aux ambitions du projet de territoire en matière de politique gérontologique, un diagnostic a été mené sur le Pays de Pouzauges avec l'aide du Gérontopôle des Pays de la Loire. Il a été complété par des ateliers participatifs et des entretiens individuels réalisés avec des professionnels, des habitants, des acteurs du territoire et des élus.

Cette première étape a permis de dégager les grands enjeux et de définir des priorités.

C'est ainsi que 4 orientations ont été retenues.

D'ici la fin de l'année, les actions à mettre en œuvre seront précisées et priorisées. Le souhait affiché est que certaines actions puissent se mettre en place très rapidement et générer des premiers résultats.

La présentation du plan d'actions en séance communautaire joint à la présente délibération concrétise la stratégie du projet social de territoire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Louis ROY,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, PREND ACTE de la présentation d'étape du diagnostic « vivre et vieillir ensemble du Pays de Pouzauges ».

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 
ID : 085-248500464-20221206-CC15112211-DE

CCPP-2022-

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 06 décembre 2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 09/12/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

La secrétaire de séance,

MÉRIGEAU Mylène



CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT

de

FONTENAY LE COMTE
N°CC15112212

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 15 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 09/11/2022

Date d'affichage : 06/12/2022

Nombre de conseillers : 36

Nombre de votants : 36

Nombre de présents : 31

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER Madame Michelle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Anne-Claude LUMET Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Lydie AVOINE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne procuration à Madame Marie-Noëlle FRADIN.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services, Claire BATY - Secrétaire des assemblées, Tiphaine GRIS - Responsable Finances.

Madame Mylène MERIGEAU a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : SUBVENTIONS 2023 – CONVENTION AVEC LE GROUPEMENT DE TRANSPORT SCOLAIRE DU PAYS DE POUZAUGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Madame Céline REVEAU, Vice-Présidente en charge des Services à la Population, expose que la Communauté de Communes avait signé une convention avec l'association Groupement Transport Scolaire du Pays de Pouzauges en 2007. La convention a été renouvelée par avenants successifs jusqu'en 2021, et est devenue obsolète.

A compter de l'année scolaire 2022-2023, une nouvelle convention est proposée à validation du Conseil de Communauté. Cette convention, jointe à la présente délibération, fixe les missions confiées à l'association pour l'année scolaire 2022-2023 (article 2) et y précise les modalités de versement de la subvention (article 4) :

- une avance de 30% du montant de la subvention allouée en 2022 (montant ferme de subvention) au mois de février 2023,
- un 2ème acompte de 30% du montant de la subvention allouée en 2023 (montant ferme de subvention) au mois de mai 2023,
- et le solde au mois d'août 2023 sous réserve de la réalisation de l'objet de la présente convention.

La subvention définitive pour l'année scolaire en cours, sera votée lors d'une prochaine séance du Conseil de Communauté.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Céline REVEAU,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention avec le Groupement Transports Scolaires pour l'année scolaire 2022-2023

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le **SLO**
ID : 085-248500464-20221206-CC15112212-DE

CCPP-2022-

- APPROUVE le versement d'un acompte correspondant à 30 % de la subvention 2022, soit 18 000 euros, au mois de février 2023 (rattachée à l'exercice 2023 de la Communauté de Communes).

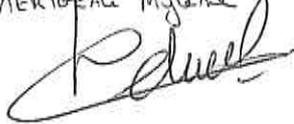
Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 06 décembre 2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 09/12/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

La secrétaire de séance,
MERIGEAU Mylène



CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°CC15112213

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 15 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est rassemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 09/11/2022

Date d'affichage : 06/12/2022

Nombre de conseillers : 36

Nombre de votants : 36

Nombre de présents : 31

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER Madame Michelle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Anne-Claude LUMET Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Lydie AVOINE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne procuration à Madame Marie-Noëlle FRADIN.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services, Claire BATY - Secrétaire des assemblées, Tiphaine GRIS - Responsable Finances.

Madame Mylène MERIGEAU a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : VENTE VEHICULE ELECTRIQUE A LA COMMUNE DU BOUPERE

Monsieur Dominique Blanchard, Vice-président en charge des Transitions, expose que dans le cadre du dispositif TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Vert), la Communauté de Communes a fait l'acquisition en 2018 puis en 2019 d'une flotte de véhicules électriques mis à disposition des communes de Pouzauges, Le Boupère, Sèremont (SLP) et St Mesmin.

Une convention de mise à disposition du bien a été signée avec la commune du Boupère, en avril 2021 pour une durée de 2 ans. La tarification de 125€ TTC/mois.

Le bien concerné est un Peugeot Partner Electric Premium long 67 immatriculé EV-376-BS.

Par délibération en date du 3 octobre 2022 le conseil municipal du Boupère a validé l'acquisition du véhicule afin de l'aménager et le mettre à disposition d'un agent communal puisqu'il fonctionne en automatique.

Compte tenu de la valeur d'achat de 10 000 € (aides déduites), des frais de fonctionnement pris en charge par la communauté de communes et de la location versée par la commune depuis 4 ans, la communauté de communes propose une vente au prix de 9 000 €.

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir débattu, et un vote à mains levées,

Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

APPROUVE la vente du véhicule Peugeot Partner immatriculé EV-376-BS à la commune du Boupère pour un prix de 9 000 €,

AUTORISE la Présidente à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 06 décembre 2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 09/12/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

La secrétaire de séance,
MERIGEAU Mylène


CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°CC15112214

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 15 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 09/11/2022

Date d'affichage : 06/12/2022

Nombre de conseillers : 36

Nombre de votants : 36

Nombre de présents : 31

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER Madame Michelle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Anne-Claude LUMET Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Lydie AVOINE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne procuration à Madame Marie-Noëlle FRADIN.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services, Claire BATY - Secrétaire des assemblées, Tiphaine GRIS - Responsable Finances.

Madame Mylène MERIGEAU a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : VENTE TONDEUSE AUTOPORTEE KUBOTA 3680

Monsieur Dominique Blanchard, Vice-président en charge des Transitions, expose que le Service Espaces Verts possède une tondeuse autoportée F3680 avec bac ramassage, Kit mulching, régulateur vitesse immatriculée CT948LY acquise en 2013 pour un montant de 28 913.30 €.

Compte tenu de l'évolution de l'entretien des sites communautaires en gestion différenciée, cette tondeuse est de moins en moins utilisée par nos services et n'est plus adaptée. Il conviendrait d'acquérir un plus petit modèle prévu au budget 2023.

La communauté de communes a reçu une offre de reprise de ce matériel pour 9500€ en cas d'acquisition d'un autre matériel. Ce bien a également été proposé en vente aux communes pour ce même montant.

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir débattu, et un vote à mains levées,

Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

APPROUVE la vente ou reprise de la tondeuse autoportée F3680 pour un montant de 9 500 € en vue d'acquérir un matériel plus adapté aux besoins du service.

AUTORISE la Présidente à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le **SLO**
ID : 085-248500464-20221206-CC15112214-DE

CCPP-2022-

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 06 décembre 2022

La Présidente, Bérange SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérange Soulard
Date de signature : 09/12/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

La secrétaire de séance,
MÉRIGEAU Mylène



DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°CC15112215

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 15 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 09/11/2022

Date d'affichage : 06/12/2022

Nombre de conseillers : 36

Nombre de votants : 36

Nombre de présents : 31

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER Madame Michelle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Anne-Claude LUMET Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Lydie AVOINE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne procuration à Madame Marie-Noëlle FRADIN.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services, Claire BATY - Secrétaire des assemblées, Tiphaine GRIS - Responsable Finances.

Madame Mylène MERIGEAU a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : CHAUFFERIE BIOMASSE DU CENTRE AQUATIQUE DU PAYS DE POUZAUGES - AVENANTS

Vu la délibération du Conseil communautaire n°08022224 en date du 08 février 2022 et décisions de la Présidente attribuant les lots du marché de travaux relatifs à la réalisation d'une chaufferie biomasse au centre aquatique de Pouzauges,

Vu l'avis favorable de la Commission des procédures adaptées en date 08 novembre dernier,

Monsieur Dominique Blanchard, Vice-président en charge des Transitions, expose les avenants proposés par le Maître d'œuvre :

▪ Lot 2 « Gros Œuvre maçonnerie » entreprise SAS GUICHETEAU - avenant n°1 concernant les travaux suivants :

1. Modification N°1 :

Suppression du caniveau en pied de la porte chaufferie, en parallèle il est demandé à l'entreprise DESLANDES-MOREAU la façon d'un seuil métallique pour contenir les eaux de la chaufferie en cas de fuite.

2. Modification N°2 :

Mise en place d'un siphon de sol dans le local chaufferie et d'un receveur siphonné au pied du robinet de puisage.

3. Modification N°3 :

Façon d'un linteau béton « fusible » permettant de sortir la chaudière bois et son remplacement aisée lorsqu'elle sera en fin de vie. Ceci en évitant la mise en place d'une porte Coupe-Feu hors dimension standard.

Montant initial des travaux : 123 500 € HT

Proposition d'avenant : +1 252.10 € HT soit une plus-value de + 1.01 %.

CCPP-2022-

▪ Lot 4 « couverture » groupement d'entreprise BATITECH-BLOMMAERT - avenant n°1 concernant les travaux suivants :

- 1- Modification N°1 : Fourniture d'une 2nde manivelle pour l'ouverture/fermeture de la toiture métallique coulissante du silo
- 2- Suppression du raccordement électrique du moteur sur l'armoire de commande située à l'intérieur du silo. En parallèle il est demandé à l'entreprise SCES cette prestation de raccordement électrique.

Montant initial des travaux : 91 460,10 € HT
Proposition d'avenant : -379,91 € HT soit une moins-value de -0.42 %.

▪ Lot 5 : « Métallerie Serrurerie » entreprise DESLANDES MOREAU - avenant n°1 concernant les travaux suivants :

- 1- Modification N°1 : Ajout d'un seuil métallique pour contenir les eaux de la chaufferie en cas de fuite. En parallèle, il est demandé à l'entreprise GUICHETEAU la suppression du caniveau prévu en pied de la porte chaufferie
- 2- Modification N°2 : Ajout de bavettes en pied et en haut du portail du silo pour contenir les éventuelles eaux de ruissellement à l'extérieur du silo.

Montant initial des travaux : 24 134,19 € HT
Proposition d'avenant : +623,71 € HT soit une plus-value de + 2.58 %.

▪ Lot 7 « chauffage » entreprise TURQUAND - avenant n°1 concernant les travaux suivants :

- 1- Modification N°1 : Suppression du report d'alarme prévu dans l'armoire électrique de chaufferie. En parallèle il est demandé à l'entreprise SCES l'installation d'une alarme incendie type 4.
- 2- Modification N°2 : Suppression des 2 extincteurs prévus en chaufferie. En parallèle il est demandé à l'entreprise SAFE (hors marché) l'installation de ces extincteurs.

Montant initial des travaux : 340 000,00 €. € HT
Proposition d'avenant : - 687,66 HT soit une moins-value de -0.20 %.

▪ Lot 8 « électricité » entreprise SCES - avenant n°1 concernant les travaux suivants :

- 1- Modification N°1 : Suppression du Luminaire à led, prévu en façade du silo, ainsi que du boîtier de commande M/A d'ouverture/fermeture de la couverture du silo qui est substitué par l'armoire de commande installée par l'entreprise BLOMMAERT
- 2- Modification N°2 : Ajout et mise en place d'une alarme incendie type 4 (obligation du bureau de contrôle). En parallèle il est demandé à l'entreprise TURQUAND la suppression du report d'alarme prévu dans l'armoire électrique de chaufferie
- 3- Modification N°3 : Ajout du raccordement électrique du moteur sur l'armoire de commande située à l'intérieur du silo. En parallèle il est demandé à l'entreprise BLOMMAERT de ne pas faire cette prestation de raccordement électrique.

Montant initial des travaux : 13 353,05 € HT
Proposition d'avenant : 2 029,17 € HT soit une plus-value de +15.20 %.

Soit un coût montant du marché actualisé à 654 925,12 € HT (contre 652 087,71 € HT initialement) –

Le tableau de synthèse est joint à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir débattu, et un vote à mains levées,

Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

APPROUVE les propositions d'avenants telles que présentées,
AUTORISE Madame la Présidente à signer lesdits avenants.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 
ID : 085-248500464-20221206-CC15112215-DE

CCPP-2022-

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 06 décembre 2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 09/12/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

La secrétaire de séance,
MÉRIGEAU Mylène



DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°CC15112216

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 15 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 09/11/2022

Date d'affichage : 06/12/2022

Nombre de conseillers : 36

Nombre de votants : 36

Nombre de présents : 31

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER Madame Michelle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Anne-Claude LUMET Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Lydie AVOINE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne procuration à Madame Marie-Noëlle FRADIN.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services, Claire BATY - Secrétaire des assemblées, Tiphaine GRIS - Responsable Finances.

Madame Mylène MERIGEAU a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : PERSONNEL TERRITORIAL – OUVERTURE DE POSTES- ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L313-4

Madame la Présidente expose :

1. Un agent du service Lecture Publique titulaire du grade d'Adjoint territorial du patrimoine de 1^{ère} classe réintégré à mi-temps au 1^{er} avril 2022 à son retour de disponibilité, a quitté ses fonctions depuis le 30/09/2022.

Afin d'assurer la continuité du service et de garantir l'accueil des usagers dans les meilleures conditions, le départ de l'agent a été compensé par le passage de mi-temps à temps complet d'un autre agent du service pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022.

Suite à la présentation du service et des besoins humains nécessaires à son bon fonctionnement au cours du BVP du 18 octobre 2022, il est proposé d'ouvrir un poste d'Adjoint territorial du patrimoine au compter du 1^{er} janvier 2023 :

POLE	POSTE à OUVRIR	NATURE du POSTE	TEMPS DE TRAVAIL	NBRE	DATE D'EFFET
Culture	Adjoint territorial du Patrimoine	Stagiaire/Titulaire	Complet	1	Au 01/01/2023

2. Dans le cadre de l'ouverture de la nouvelle bibliothèque de la Flocellière-Sèvremont, un poste à mi-

CCPP-2022-

temps d'agent du patrimoine doit être pourvu un mois avant celle-ci. La date prévisionnelle à ce jour d'ouverture de la médiathèque serait début juin 2023

Une demande de subvention auprès de la DRAC sur ce poste sera déposée. Elle doit intervenir avant le recrutement et être accompagnée entre autres de la délibération.

Aussi, il est proposé d'ouvrir un poste d'Adjoint territorial du patrimoine à hauteur de 50% au compter du 1^{er} janvier 2023 :

POLE	POSTE à OUVRIR	NATURE du POSTE	TEMPS DE TRAVAIL	NBRE	DATE D'EFFET
Culture	Adjoint territorial du Patrimoine	Stagiaire/Titulaire	mi-temps	1	Au 01/01/2023

Après avoir entendu l'exposé de Madame La Présidente,
Après en avoir débattu, et un vote à mains levées,

Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ouverture des postes cités ci-dessus.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 06 décembre 2022

La Présidente, Béangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Béangère Soulard
Date de signature : 09/12/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

la secrétaire de séance,
MÉRIGEAU Mylène


CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°CC15112217

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 15 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 09/11/2022

Date d'affichage : 06/12/2022

Nombre de conseillers : 36

Nombre de votants : 36

Nombre de présents : 31

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER Madame Michelle DEVANNE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Anne-Claude LUMET Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Lydie AVOINE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Monsieur Franck JAUD donne procuration à Madame Céline REVEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU à Madame Nicole FIORI, Monsieur Christian PELLETIER donne procuration à Madame Marie-Noëlle FRADIN.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services, Claire BATY - Secrétaire des assemblées, Tiphaine GRIS - Responsable Finances.

Madame Mylène MERIGEAU a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : PERSONNEL TERRITORIAL – OUVERTURE DE POSTE- CHARGEE DE MISSION TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-24 , L332-25 et L 332-26

Vu la délibération du Conseil de Communauté n° CC15122013 en date du 15 décembre 2020, approuvant l'ouverture de poste chargé de mission Transition Ecologique et Solidaire

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 8 novembre 2022.

Madame la Présidente expose que par délibération du Conseil en date du 15 décembre 2020, la Communauté de communes a créé poste contractuel, en contrat de projet, pour assurer les missions suivantes :

- Pilotage et Animation du Projet Alimentaire de Territoire
- Déployer les outils de participation citoyenne
- Accompagner des projets transversaux

Ce poste a été pourvu par deux chargés de projets successivement.

La durée du contrat, initialement, correspond à celle de la durée du poste créé, soit une durée de contrat jusqu'au mois de janvier 2023.

Ce poste est financé, dans le cadre notamment dans le cadre de l'animation du Projet Alimentaire de Territoire, par une subvention ADEME prolongée pour l'opération et son animation jusqu'au mois de novembre 2023.

CCPP-2022-

Pour permettre de poursuivre l'opération jusqu'à fin 2023, il y aurait lieu de prolonger le contrat sur la durée du Projet Alimentaire de Territoire et son financement.

Durée prévisible du projet ou de l'opération identifiée	Nombre d'emploi	Emploi et catégorie hiérarchique	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Durée initiale du 06/01/2021 au 05/01/2023 <u>Prolongation au 30 novembre 2023</u>	1	Contrat de Projet- Catégorie A <i>Attaché</i>	Chargé de mission Transition Ecologique et Solidaire	35h

Après avoir entendu l'exposé de Madame La Présidente,
Après en avoir débattu, et un vote à mains levées,

Le Conseil de communauté, à l'unanimité :
- APPROUVE l'ouverture de poste cité ci-dessus.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 06 décembre 2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 09/12/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

la secrétaire de séance,
MERIGEAU M. J. L.



**Nos Refs :**

BS/FBu/CC11025
Convocation
Conseil de communauté

Pouzauges, le 09 novembre 2022

Madame, Monsieur,

Vous êtes cordialement invité(e) à participer à la séance de Conseil de Communauté qui se tiendra le :

MARDI 15 NOVEMBRE 2022 A 18H30
A LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE A LA FOURNIERE A POUZAUGES

A l'ordre du jour :**I – ADMINISTRATION GENERALE**

- ✓ INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES - COMMUNE DE SEVREMONT
- ✓ ELECTION D'UN NOUVEAU DELEGUE COMMUNAUTAIRE AU COMITE SYNDICAL DU CHATEAU DE SAINT-MESMIN

II – FINANCES

- ✓ RAPPORT QUINQUENNAL SUR LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION
- ✓ RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DU 08 NOVEMBRE 2022
- ✓ DECISIONS MODIFICATIVES

III – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- ✓ MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - MODALITES DE LA MISE A DISPOSITION

IV – SOLIDARITES

- ✓ DIAGNOSTIC VIVRE ET VIEILLIR ENSEMBLE AU PAYS DE POUZAUGES – SYNTHESE
- ✓ SUBVENTIONS 2023 – CONVENTION AVEC LE GROUPEMENT DE TRANSPORT SCOLAIRE DU PAYS DE POUZAUGES

V – TRANSITIONS

- ✓ VENTE VEHICULE ELECTRIQUE A LA COMMUNE DU BOUPERE
- ✓ VENTE TONDEUSE AUTOPORTEE KUBOTA 3680

VI – ACCES A LA CULTURE ET AU PATRIMOINE TOURISTIQUE**VII – MARCHES PUBLICS**

- ✓ CHAUFFERIE BIOMASSE DU CENTRE AQUATIQUE DU PAYS DE POUZAUGES - AVENANTS

VIII – RESSOURCES HUMAINES

- ✓ PERSONNEL TERRITORIAL - OUVERTURE DE POSTES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES

Maison de l'intercommunalité

La Fournière – 85708 POUZAUGES CEDEX

Tel : 02 51 57 14 23 – Fax : 02 51 57 15 02
accueil@paysdepouzauges.fr - www.paysdepouzauges.fr

IX – DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE ET LE BUREAU COMMUNAUTAIRE PAR DELEGATION

X – INFORMATIONS DIVERSES

Une notice explicative et les annexes sont jointes à la présente convocation.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La Présidente

Bérangère SOULARD



Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 09/11/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

PROCURATION

Je soussigné(e) Madame / Monsieurdonne pouvoir à
..... pour voter en mon nom et place lors de la réunion du Conseil de
communauté du 2022 à laquelle je serai absent(e).

Le
Signature



Liste des délibérations examinées lors du Conseil Communautaire du 15 novembre 2022

CC15112201	INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES - COMMUNE DE SEVREMONT	APPROUVEE
CC15112202	ELECTION D'UN NOUVEAU DELEGUE COMMUNAUTAIRE AU COMITE SYNDICAL DU CHATEAU DE SAINT-MESMIN	APPROUVEE
CC15112203	RAPPORT QUINQUENNAL SUR LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	APPROUVEE
CC15112204	RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DU 08 NOVEMBRE 2022	APPROUVEE
CC15112205	DECISION MODIFICATIVE N°3- BU8DGET ANNEXE SPANC	APPROUVEE
CC15112206	DECISION MODIFICATIVE N°3- BU8DGET ANNEXE CENTRE CULTUREL DE L'ECHIQUIER	APPROUVEE
CC15112207	DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE AUTRES ZONES D'ACTIVITES	APPROUVEE
CC15112208	DECISION MODIFICATIVE N°2- BU8DGET ZONE DE LA BLAUDERIE	APPROUVEE
CC15112209	DECISION MODIFICATIVE N°1- BU8DGET ANNEXE ZONE DE MONTIFAUT	APPROUVEE
CC15112210	MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - MODALITES DE LA MISE A DISPOSITION	APPROUVEE
CC15112211	DIAGNOSTIC VIVRE ET VIEILLIR ENSEMBLE AU PAYS DE POUZAUGES - SYNTHESE	APPROUVEE
CC15112212	SUBVENTIONS 2023 - CONVENTION AVEC LE GROUPEMENT DE TRANSPORT SCOLAIRE DU PAYS DE POUZAUGES	APPROUVEE
CC15112213	VENTE VEHICULE ELECTRIQUE A LA COMMUNE DU BOUPERE	APPROUVEE
CC15112214	VENTE TONDEUSE AUTOPORTEE KUBOTA 3680	APPROUVEE
CC15112215	CHAUFFERIE BIOMASSE DU CENTRE AQUATIQUE DU PAYS DE POUZAUGES - AVENANTS	APPROUVEE
CC15112216	PERSONNEL TERRITORIAL - OUVERTURE DE POSTES - ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE	APPROUVEE
CC15112217	PERSONNEL TERRITORIAL - OUVERTURE DE POSTE - CHARGE DE MISSION TRANSITION	APPROUVEE